

STATIONNEMENT DANS L'ENCEINTE DU VILLAGE

Notre village voit depuis plusieurs années avec plaisir un accroissement de sa population, mais cela a aussi pour conséquence une augmentation significative du nombre de véhicules dans les rues du village. On relève quotidiennement de nombreuses infractions au stationnement, occasionnant des gênes importantes pour les piétons, en particulier les personnes à mobilité réduite et en général pour une bonne circulation dans les rues pouvant entraîner de graves conséquences (par exemple l'impossibilité d'accès aux véhicules de secours).



Dans le but de résoudre ce problème de stationnement, des parkings avec vidéo-surveillance et un meilleur marquage au sol des places de stationnement dans le village ainsi qu'une signalétique verticale améliorée, sont en cours d'exécution dans certaines rues.

Lorsque tout cela sera réalisé, plus aucun stationnement en dehors de ces lieux ne sera autorisé et en cas de non respect de la réglementation en vigueur, un procès-verbal électronique (PVE) sera effectué avec transmission immédiate au centre des PV électroniques de Rennes.

Nous vous rappelons par la même occasion que la divagation des chiens sur la voie publique est strictement interdite et peut être également sanctionnés.

Toutes ces mesures sont prises pour que tous les Bizoises et les Bizois puissent vivre en harmonie dans notre beau village.

OPÉRATION BRIOCHES

La vente de brioches organisée par le CCAS au profit de l'AFDAIM à rapporté 605 euros, remis à l'association. Merci aux généreux donateurs et à l'an prochain pour une nouvelle opération de solidarité.

EAU et ASSAINISSEMENT

RAPPEL : pour tous problèmes concernant l'eau potable et l'assainissement il faut contacter directement la Communauté d'Agglomération «Le Grand Narbonne» à l'antenne de Coursan au numéro de téléphone : **04 68 33 83 27**
Ne pas appeler la mairie de Bize.

INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, en application du Grenelle de l'environnement du 3-8-2009, une circulaire du ministère de l'écologie du 18 novembre 2011 rappelle l'interdiction du brûlage des déchets verts et des déchets ménagers dans les zones urbaines ainsi que péri-urbaines. Les infractions peuvent entraîner des peines d'amende. La pratique du brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Elle nuit à la santé car elle est source d'émissions importantes de substances polluantes ; elle produit des particules imbrûlées véhiculant des composés cancérigènes. Les solutions préconisées sont la valorisation sur place : compostage ou paillage, ou l'apport en déchetterie.

DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Le débroussaillage est obligatoire pour toute installation située à moins de 200 mètres d'un espace naturel combustible. On entend par "espace naturel combustible", les bois, landes, friches, garrigues ; et par "installation", les chantiers de construction, les constructions et installations de toute nature. En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants sont passibles de poursuite.

Renseignement, documentation et fiche technique concernant les obligations de débroussaillage sont à la disposition du public en mairie où rendez-vous peut être pris pour visite sur le terrain.

Vente de terrains à bâtir

La commune met en vente trois parcelles viabilisées de 400 à 760 m² au futur lotissement des Fournies, face à la caserne de pompiers, route de Mailhac. Prix au mètre carré : 98 euros. Renseignements en mairie.

L'association **BIZE PATRIMOINE**, avec l'aide de la municipalité, propose à tous les Bizois, de participer à une soirée sur le site exceptionnel de Tour de Boussecos, le **samedi 14 juin à 17h30** concert : "**Cœur des Hommes des Corbières**" suivi d'un pique-nique. Tarif : 10€, concert et grillade. Plus de précisions dans le Petit Bizois du mois de mai.

Collecte de sang :

Devant l'insuffisance du nombre de donneurs lors des séances de prélèvement, l'Établissement Français du Sang a décidé de ne plus organiser jusqu'à nouvel avis, de séances à Bize. Il est souhaitable que les donneurs participent aux collectes organisées dans les villages voisins.



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29 - www.bizeminervois.fr

N°112
mars-avril

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Ainsi débute un nouveau mandat de six ans ! Notre liste était la seule candidate lors du scrutin du 23 mars dernier. C'est un fait rare qui ne s'était jamais produit tout au long du siècle dernier. Il est possible que les nouvelles modalités du scrutin imposant la constitution de listes entières ainsi que la parité hommes femmes, aient été un frein à la concurrence.

Mon interprétation de cette situation va bien au-delà de cet élément et s'appuie sur les témoignages reçus lors de la campagne auprès des Bizoises et des Bizois. Les rivalités antérieures sont aujourd'hui apaisées même si elles n'ont pas complètement disparues. Le rassemblement recherché à travers la constitution de la liste actuelle et de la liste précédente est devenu une réalité :

- les actions conduites pour réussir l'avenir de notre commune ont été appréciées et partagées par un grand nombre de Bizoises et de Bizois.

- le travail des élus au "service de tous" dans le sens de l'intérêt général a été reconnu.

En écrivant cela, je ne fais pas de l'auto-satisfaction béate et naïve. La perfection n'existe pas à Bize comme ailleurs et je suis conscient qu'il reste encore de nombreuses actions à mettre en œuvre pour tendre vers cet objectif. C'est pour cela que nous avons fait de nouvelles propositions très denses et fournies.

Notre volonté étant de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, ces actions seront échelonnées dans le temps afin de respecter cet objectif. Les grandes réformes relatives à l'administration territoriale et au financement des collectivités qui sont annoncées nous obligent à beaucoup de prudence.

Le taux de participation à l'élection est identique à celui de la moyenne nationale.

Par rapport au nombre de votants, les Bizoises et les Bizois nous ont témoigné à nouveau leur confiance à 72%.

Au nom de notre équipe je vous exprime nos remerciements et notre reconnaissance.

Je peux vous assurer que nous continuerons à œuvrer dans le sens de l'intérêt général, sans relâche, au service de tous, en ayant la volonté continue d'améliorer notre engagement.

Bien à vous, Alain FABRE

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014

- Nombre d'électeurs inscrits : 920
- Nombre de votants : 586 = 63,7% des inscrits.
- Nombre de bulletins blanc ou nuls : 148 = 25,2% des votants

• Conformément à la loi appliquée aux communes de plus de 999 habitants, les suffrages ne pouvaient se porter que sur une liste entière (15 candidats) sans suppression ni adjonction de nom. La liste "Réussir l'avenir de Bize-Minervois", seule liste candidate a obtenu 438 voix ; tous ses membres sont donc élus :

Alain FABRE, 61 ans, maire sortant, cadre retraité de la fonction publique territoriale,

Lydie FAURE, 55 ans, adjointe au maire sortante, cadre à La Poste

Patrick RESPLANDY, 56 ans, conseiller municipal sortant, officier de sapeurs-pompiers professionnel

David BANDINELLI, 46 ans, conseiller municipal sortant, viticulteur

Véronique MARY, 48 ans, conseillère municipale sortante, cadre de la fonction publique territoriale

Raymond VIÉ, 75 ans, adjoint au maire sortant, cadre retraité de la SNCF

Daniel LE DANTEC, 63 ans, conseiller municipal sortant, infographiste, retraité de l'imprimerie

Jacqueline POINCET, 62 ans, conseillère municipale sortante, cadre de santé retraitée

Jean-Paul BAUDIÉ, 61 ans, conseiller municipal sortant, fromager-affineur

Marie BINISTI, 57 ans, conseillère municipale sortante, assistante commerciale en vin

Thierry MONTAUDRY, 53 ans, réserviste de la gendarmerie

Corinne AMALRIC-VACHER, 52 ans, secrétaire médicale

Véronique PEYRAS-MARY, 46 ans, conseillère municipale sortante, assistante maternelle agréée

Mireille FRANC, 40 ans, cadre de la fonction publique territoriale

Benjamin ASSIÉ, 33 ans, conservateur des bibliothèques

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises dans les séances des 20 et 28 mars, 7 et 22 avril 2014 :

AIDE AUX SINISTRÉS DES INONDATIONS EN BRETAGNE : Un don de 150 euros a été attribué à l'Association Aude Solidarité en faveur des sinistrés des intempéries qui ont touché la Bretagne cet hiver. Cette association avait aidé les sinistrés de Bize.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ZONE DE LA GARE : Afin de satisfaire les besoins de la nouvelle Maison de santé pluriprofessionnelle, de la pharmacie et du futur lotissement artisanal, un transformateur électrique basse tension sera implanté place de la Gare et le réseau de distribution sera enterré. Coût de l'opération : 144 000 €, dont 30 000 € à la charge de la commune ; le restant est pris en charge par le Syndicat Audois d'Énergies.

ÉLECTION DU MAIRE : Le 28 mars 2014, Alain FABRE, maire sortant, seul candidat, a été élu maire de Bize-Minervois.

LES ADJOINTS AU MAIRE : Conformément à la législation, il a été décidé d'élire quatre adjoints au maire pour le seconder. Ont été élus à l'unanimité :
1^{re} adjointe : Lydie FAURE
2^e adjoint : Patrick RESPLANDY
3^e adjoint : David BANDINELLI
4^e adjointe : Véronique MARY

DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIFFÉRENTES INSTANCES :

• **Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervois (SIAHM)**, en charge des dossiers de travaux destinés à diminuer l'impact des crues dans les communes du bassin versant de la Cesse, de l'Ognon et du Répudre :

- délégués titulaires : Alain FABRE, Patrick RESPLANDY ; suppléants : Benjamin ASSIÉ, Thierry MONTAUDRY.

• **Syndicat intercommunal de voirie du canton de Ginestas**, en charge des travaux de voiries pour toutes les communes du canton :

- délégués : Alain FABRE, David BANDINELLI, Thierry MONTAUDRY.

• **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du collège Marcelin Albert**, en charge de la gestion du gymnase du collège :

- délégués titulaires : Véronique PEYRAS-MARY, Daniel LE DANTEC ; suppléants : Corinne VACHER, Jacqueline POINCET

• **Syndicat audois d'énergies (SYADEN)**, en charge des dossiers d'électrification dans le département : déléguée : Lydie FAURE

• **Commission communale d'appel d'offres** : chargée de l'examen des propositions des entreprises pour les marchés soumis à "appel d'offres" :

- délégués titulaires : Alain FABRE, Raymond VIÉ, Jacqueline POINCET, Patrick RESPLANDY ; suppléants : Thierry MONTAUDRY, David BANDINELLI, Daniel LE DANTEC.

• **Centre communal d'action sociale (CCAS) :**

- délégués : Alain FABRE, Jacqueline POINCET, Véronique MARY, Daniel LE DANTEC, Lydie FAURE, Corinne VACHER, Jean-Paul BAUDIÉ.

• **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Sud Minervois**, en charge de l'aide aux personnes âgées, ainsi que de l'enfance-jeunesse sur le canton :

- délégués titulaires : Véronique MARY, Lydie FAURE, Corinne VACHER, Jacqueline POINCET, Véronique PEYRAS-MARY ; suppléants : Alain FABRE, Daniel LE DANTEC, Jean-Paul BAUDIÉ, David BANDINELLI, Patrick RESPLANDY.

• **Correspondant défense**, en charge des relations avec l'armée : Thierry MONTAUDRY.

OPPOSITION À L'ABATTAGE INTENSIF DES PLATANES DU CANAL DU MIDI : Le Conseil a adopté une motion en ce sens proposée par plusieurs maires de communes traversées par le Canal.

APPROBATION D'UN BAIL CONCERNANT LA CALANDRETA "LO CIGAL" : Un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, avec un loyer annuel de un euro symbolique, sera conclu avec la Fédération "Las Calandretas de Lengadòc" afin de mettre à disposition de son école de Bize, un terrain nu d'une superficie de 1180 m². Le terrain situé autour du bâtiment de l'ancienne gare, dont la Calandreta est propriétaire, permettra à cette dernière d'aménager une cour de récréation et d'implanter divers locaux.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2014 : les taux communaux appliqués les années précédentes ne sont pas modifiés. Ces impôts ne subiront que l'augmentation des bases appliquées automatiquement par l'État en fonction de l'augmentation des indices officiels.

TAUX	BIZE	Moyenne des communes de l'Aude en 2013
Taxe d'habitation	23,32%	27,07%
Taxe foncier bâti	35,41%	33,50%
Taxe foncier non bâti	90,61%	108,16%

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

• **Dépenses prévues :** 1 380 171 euros, dont :

- charges à caractère général : 306 150 €

- charges de personnel : 442 546 €

- charges de gestion courante : 253 090 €

(dont 26 000 € de subventions à 23 associations)
- remboursement des intérêts des emprunts : 44 510 €

• **Recettes prévues :** 1 380 171 euros, dont :

- impôts et taxes locales : 682 609 €

- dotations de l'État : 300 643 €

- participation de l'État aux charges de personnels en contrats aidés : 30 000 €

- produits de divers services (*camping, occupation du domaine public, cimetières...*) : 25 800 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

• **Dépenses prévues :** 1 668 972 euros, dont :

- recherches en vue d'une exploitation future de

l'eau gazeuse ("eau piquante" de Bize), étude et forage : 110 000 €

- achat d'un immeuble rue de la Forge : 81 000 € (frais inclus)

- nouvelle tranche d'aménagement de la place Raymond Pelofi : 80 000 €

- divers travaux de voirie : 30 000 €

- aménagement de l'entrée du village avenue de la Gare : 29 000 €

- aménagement complémentaire à la future maison de santé : 29 000 €

- atelier municipal : 26 300 € (dont achats d'un aspirateur urbain, d'une tondeuse automotrice et d'une élagueuse électrique)

- aménagement d'un local de service à la salle des fêtes : 10 800 €

- remboursement du capital des emprunts : 66 800 €

• **Recettes prévues :** 1 668 972 euros, dont :

- subventions : 19 924 €, auxquels s'ajoutent 647 042 € de subventions encore non encaissées obtenues les années précédentes.

- vente de terrains : 173 160 €

- taxe d'aménagement : 25 000 €

- remboursement de TVA : 11 000 €

ACHAT D'UN IMMEUBLE 12 RUE DE LA FORGE :

L'immeuble de l'ancienne épicerie sera achetée pour 75 000 €. Cette acquisition permettra, en vue de revitaliser le centre du village, d'offrir en location : au rez-de-chaussée un local pour un commerce ou un petit artisanat et dans les étages, un appartement.

Fonctionnement du Conseil municipal

- Les séances du Conseil municipal sont ouvertes à tous, toutefois le public ne peut pas prendre la parole,
- Les dates et heures des séances sont affichées à la porte de la mairie au moins 4 jours avant,
- Un compte-rendu succinct de la séance est affiché à la porte de la mairie dans les huit jours. Les registres des délibérations et des procès-verbaux des séances sont tenus à la disposition du public en mairie.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE MAIRE À DES ADJOINTS ET À DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Lydie FAURE : urbanisme, vie locale, secteur associatif, enfance-jeunesse, finances, comptabilité.

Patrick RESPLANDY : sécurité des biens, des personnes et des manifestations.

David BANDINELLI : services techniques, voirie communale, travaux divers.

Véronique MARY : social, gérontologie.

Raymond VIÉ : affaires administratives et juridiques.

Daniel LE DANTEC : information, communication.

Jacqueline POINCET : centre communal d'action sociale, cohésion sociale.

Thierry MONTAUDRY : police de la circulation, police administrative générale (*bon ordre, sûreté, sécurité, salubrité*).

Benjamin ASSIÉ : tourisme, culture, événementiel, patrimoine historique et culturel.

Véronique PEYRAS-MARY : écoles primaire et maternelle

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu le **25 mai 2014** en France. Du 22 au 25 mai, 500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années.

Qui vote aux élections européennes ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter. Les électeurs qui seront dans l'impossibilité de se déplacer au bureau de vote (absence de la commune, maladie...) peuvent faire établir, par la gendarmerie ou la police, une procuration pour un autre électeur de la commune. Un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Pharmacie

Lors du déplacement de la pharmacie place de la Gare, les pharmaciens avaient placé une boîte aux lettres à proximité du Porche pour recueillir les ordonnances facilitant ainsi la vie des habitants ; ils effectuaient les livraisons à domicile des médicaments l'après-midi du même jour. Cette boîte à lettre a été détruite par vandalisme à trois reprises. Elle ne sera pas remplacée.

Distribution des sacs poubelles

Les sacs poubelle fournis par le Grand Narbonne peuvent être retirés au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30. Les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent appeler la mairie au 04 68 46 10 29 pour se les faire livrer. Les personnes promenant des chiens sur la voie publique peuvent également retirer en mairie de **petits sacs destinés à ramasser les déjections** de leur animal : les "Toutounets".

CAMPING/JARDIN PUBLIC

Le jardin public communal sera ouvert au camping du 15 juin au 30 septembre sous la direction de M^{me} Marie-Ange Palacio, embauchée par la commune. Du 12 juillet au 25 août, ce site sera réservé uniquement aux campeurs. Pendant le reste de la période, il aura le double usage de jardin public ouvert à tous et de camping. Les tarifs du camping, fixés par le Conseil municipal, sont affichés à l'entrée.

NOUVEAU SITE INTERNET OFFICIEL DE BIZE :

www.bizeminervois.fr

Ce site est évolutif, si vous avez des remarques et corrections à y apporter contactez-nous via la page d'accueil du site.

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

BizeArt - David Abse - 11 rue de l'Église

07 82 27 60 33

info@bizeart.com - www.bizeart.com

ERRATUM : le numéro de téléphone portable de

«Les Chambres Bulles du Château Belvize»

est le : **06 09 98 16 68**